SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1470000: armurerie a la main

En vigueur au 15/08/2014 (Dernière actualisation de la page 11/08/2014)

A partir du 15/08/2014, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la CP 1470000 sont repris dans la CP 1110000 (AR du 21/07/2014, entrée en vigueur le 15/08/2014). La CP 1470000 a été abrogée à partir de cette date.